



Ministère
de la Communauté
française

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SERVICE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE
FRANCAISE.

CIRCULAIRE n° 3778

DU 24/10/ 2011

OBJET : Constitution du fonds de solidarité « des reliquats » et demande de capital-périodes supplémentaire émanant de ce fonds pour les homes d'accueil organisés par la Communauté française.

Réseaux : CF

Niveaux et services : SPEC - Homes d'accueil

Périodes : année scolaire 2011-2012 et suivantes

Destinataires

Aux Administratrices et Administrateurs des
homes d'accueil organisés par la Communauté
française.

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Autorité : Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française Signataire : Monsieur Didier Leturcq, Directeur général adjoint Gestionnaire : Monsieur Jean-Louis François, Chargé de missions			
Personne ressource : Monsieur Jean-Louis François, Chargé de missions Service des Relations avec les établissements scolaires Tel : 02/6908262 Courriel : louis.francois@cfwb.be			
Document à renvoyer :	OUI	NON	
Date limite d'envoi :	15/10/2011		
Nombre de pages : - texte : 2 pages – Annexes : 6 pages Mots-clés : Spécialisé – Home d'accueil – Capital-périodes – Reliquats			

Madame l'Administratrice, Monsieur l'Administrateur,

A partir de l'année scolaire 2011-2012, les reliquats du capital-périodes de chaque home d'accueil organisé par la Communauté française seront affectés à un fonds de solidarité.

Ce fonds de solidarité dit "des reliquats" contribuera à l'organisation des homes d'accueil rencontrant des difficultés structurelles exceptionnelles.

Vous trouverez, en annexe, les documents relatifs à la cession de reliquats et aux demandes de capital-périodes supplémentaire.

Les demandes de capital-périodes supplémentaire, dûment motivées, et le document de cession des reliquats doivent m'être envoyés au plus tard le 30 octobre au moyen des annexes 3 et 4.

Ces documents doivent être fournis par tous les Chefs d'établissement, même dans le cas où aucune demande de périodes supplémentaires n'est formulée.

Dans ce cas, le formulaire de demande portera la mention NEANT.

Les homes d'accueil permanent enverront deux jeux de documents, l'un pour l'internat de semaine et l'autre pour l'internat permanent.

La répartition définitive sera effectuée par mes services en lien avec les administrateurs concernés.

Après le 1er octobre, si un internat bénéficie d'une augmentation de son capital-périodes (10% de population supplémentaire), son chef d'établissement pourra solliciter le transfert de l'éventuel reliquat, au moyen de l'annexe 4, afin de répondre à une demande particulière d'un collègue ou de permettre, pour les homes d'accueil permanent, un transfert entre l'internat de semaine et l'internat permanent.

Il est rappelé qu'aucune nomination ni changement d'affectation ne pourra se faire sur la base de l'utilisation des reliquats.

Seules les demandes introduites conformément aux dispositions de la présente circulaire seront recevables.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

ENSEIGNEMENT SPECIALISE – HOMES D’ACCUEIL
RELIQUAT au 01/10/20..

Document à renvoyer pour le 15 octobre de l'année scolaire en cours à l'adresse suivante:

*Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française
Monsieur Didier LETURCQ
Directeur général adjoint
20-22, Boulevard du Jardin botanique
1000 Bruxelles*

Etablissement :

DENOMINATION

ADRESSE
.....

Je soussigné(e)

Administratrice - Administrateur –du home d'accueil susmentionné

déclare que le reliquat de capital-périodes de mon établissement s'élève au 1^{er} octobre à

périodes

La situation détaillée, à cette date, est reprise au verso.

Certifié sincère et véritable,

Date

Signature

Situation au 01 octobre – Home d'accueil

Nombre d'internes et capital-périodes					
Type	Niveau	Nombre d'élèves	Nombre guide	Périodes générées	Remarques éventuelles
1	Primaire Secondaire		6 6		
2	Fondamental Sec. (sauf forme1) Sec. (forme 1)		9 7 9		
3	Fondamental Secondaire		6 6		
4	Fondamental Secondaire		9 9		
6	Fondamental Secondaire		7 7		
7	Fondamental Secondaire		7 7		
8	Primaire		6		
	Elèves en intégration dans l' E.O.		6		
	Elèves de l' E.O. placés par le SAJ		6		
	Elèves de l' E.O. placés par le SPJ		6		
	Autres élèves de l'E.O.		1,8		
TOTAL					
<u>Utilisation du capital-périodes</u>					
Membres du personnel		Nombre de temps pleins	Nombre de temps partiels	Périodes utilisées	Remarques éventuelles
Puéricultrice					
Logopède					
Kinésithérapeute					
Assistant(e) social(e)					
Infirmier(e)					
Psychologue					
Educateurs internes					
Educatrices internes					
Autres (à préciser)					
APE ou ACS PTP	Fonctions à préciser				
				<u>Capital-périodes utilisé</u>	

ENSEIGNEMENT SPECIALISE – HOMES D’ACCUEIL PERMANENT
RELIQUAT au 01/10/20..

Document à renvoyer pour le 15 octobre de l’année scolaire en cours à l’adresse suivante:

*Administration générale de l’Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général de l’Enseignement organisé par la Communauté française
Monsieur Didier LETURCQ
Directeur général adjoint
20-22, Boulevard du Jardin botanique
1000 Bruxelles*

Etablissement :

DENOMINATION

ADRESSE

.....

Je soussigné(e)

Administratrice - Administrateur –du home d’accueil permanent susmentionné

déclare que le reliquat de capital-périodes de mon établissement s’élève au 1^{er} octobre à

.....
périodes

La situation détaillée, à cette date, est reprise au verso.

Certifié sincère et véritable,

Date

Signature

Situation au 01 octobre – Home d'accueil permanent

Nombre d'internes et capital-périodes					
Type	Niveau	Nombre d'élèves	Nombre guide	Périodes générées	Remarques éventuelles
1	Primaire Secondaire		6 6		
2	Fondamental Sec. (sauf F1) Sec.(forme 1)		9 7 9		
3	Fondamental Secondaire		9 9		
4	Fondamental Secondaire		12 12		
5	Fondamental Secondaire		6 6		
6	Fondamental Secondaire		7 7		
7	Fondamental Secondaire		7 7		
8	Primaire		6		
	Elèves en intégration dans l' E.O.		6		
	Elèves de l' E.O. placés par le SAJ		6		
	Elèves de l' E.O. placés par le SPJ		6		
	Autres élèves de l'E.O.		1,8		
TOTAL					
Utilisation du capital-périodes					
Membres du personnel		Nombre de temps pleins	Nombre de temps partiels	Périodes utilisées	Remarques éventuelles
Puéricultrice					
Logopède					
Kinésithérapeute					
Assistant(e) social(e)					
Infirmier(e)					
Psychologue					
Educateurs internes					
Educatrices internes					
Autres (à préciser)					
APE ou ACS	Fonctions à préciser				
PTP					
		Capital-périodes utilisé			

